

**MONTRÉAL, LE 4 FÉVRIER 2026**

**À TOUS LES CLUBS MEMBRES  
ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS POUR 2026**



***Mise en contexte du processus d'élection***

Selon les règlements généraux de la Fédération de golf du Québec (Golf Québec), le conseil d'administration est composé de onze (11) administratrices et administrateurs qui ont des mandats de deux (2) ans et qui respectent la répartition suivante en fonction des sièges individuels et des sièges réservés aux associations.

- Sept (7) sont membres individuels majeurs en règle d'un club membre;
- Un(e) (1) est membre du conseil des associations régionales;
- Un(e) (1) est membre du conseil d'administration de l'Association des clubs de golf du Québec;
- Un(e) (1) est membre du conseil consultatif de l'Association nationale des propriétaires de terrains de golf – Section du Québec (ANPTG);
- Un(e) (1) est membre du conseil d'administration de la PGA du Canada – Zone Québec.

La durée maximale de leurs termes est de quatre (4) mandats, donc huit (8) ans, à l'exception de la présidence qui peut servir un cinquième mandat pour se rendre à dix (10) ans. Pour 2026, personne n'a atteint ce maximum.

De plus, étant donné que Golf Québec souscrit au principe d'alternance des mandats, quatre (4) membres individuels provenant des clubs membres sont en élection aux années paires. Les personnes qui occupent les sièges réservés à la PGA du Canada – Zone Québec et l'Association nationale des propriétaires de terrains de golf – Section du Québec (ANPTG) renouvellent aussi leur mandat aux années paires.

Conformément au *Règlement sept – Processus d'élection*, le comité de mise en nomination exerce les responsabilités suivantes :

- Recevoir les candidatures;
- Solliciter des candidatures en fonction du profil des compétences complémentaires recherchées par le conseil d'administration;
- Vérifier l'éligibilité des candidats en fonction de la répartition des sièges en élection au conseil d'administration, des conditions d'éligibilité prévues aux présents règlements généraux et du profil de compétences recherché par le conseil d'administration, cependant, le seul défaut d'un candidat de rencontrer le profil

des compétences complémentaires recherchées par le conseil d'administration ne fera de cette personne un candidat non éligible;

- Remettre au conseil d'administration la liste des candidatures jugées éligibles et acceptées en vue de l'élection et faire la présentation de ces candidats lors de l'assemblée générale annuelle.

### ***Processus d'élection pour 2026***

Pour l'exercice de cette année, les membres du comité de mise en nomination étaient :

- Trois (3) membres individuels en règle dans un club membre : Louise Patry, Diane Drury et Denis Loiseleur;
- Un (1) administrateur de l'Association des clubs de golf du Québec : Mario Bouchard;
- Une (1) administratrice de la PGA du Canada - Zone Québec : Anne Rogerson.

Les membres du comité ont d'abord rencontré la présidence de Golf Québec pour mieux cerner les compétences recherchées au sein du conseil d'administration. Ils ont été mandatés de rechercher des profils démontrant une expertise significative en gestion et en développement stratégique. Des compétences en finances, en philanthropie et en ressources humaines étaient également recherchées. Les membres du comité devaient aussi préserver l'équité entre les genres, maintenir un équilibre entre les clubs privés et publics, rajeunir le CA et conserver la représentativité d'au moins trois (3) régions de Golf Québec.

En vue de l'assemblée générale annuelle du 18 février 2026, le processus électoral a été enclenché le 1<sup>er</sup> octobre 2025 avec la publication de l'avis d'élection. Les dossiers de candidatures ont été acceptés jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2025.

Vingt-six (26) candidatures ont été reçues :

- Deux (2) membres individuels sont admissibles à renouveler leur mandat;
- Deux (2) membres, qui occupent des sièges désignés aux associations, sont admissibles à renouveler leur mandat;
- Vingt et une (21) nouvelles candidatures complètes et éligibles;
- Une (1) candidature non éligible.

Le processus d'analyse des candidatures s'est ensuite déroulé en trois étapes.

#### ***Phase 1***

Les membres du comité ont comparé toutes les candidatures qui devaient provenir de golfeuses et de golfeurs individuels majeurs qui sont membres en règle de Golf Québec.

Ces dossiers comprenaient un formulaire de bénévolat dûment rempli auquel un curriculum vitae, une lettre de recommandation et une photographie étaient joints. À l'issue de cette évaluation, cinq (5) personnes ont été sélectionnées pour des entrevues individuelles constituant la deuxième étape du processus de sélection.

### *Phase 2*

Les candidat(e)s sélectionné(e)s ont d'abord rempli une déclaration d'intérêts et une grille d'autoévaluation de leurs compétences dans divers domaines. Les vérifications d'antécédents judiciaires ont toutes donné des résultats favorables. Après chaque entrevue, les membres du comité de mise en nomination ont délibéré et révisé les notes globales attribuées à chaque personne afin de finaliser leur recommandation.

### *Phase 3*

Les personnes non retenues pour la phase 2 ont été informées et remerciées par courriel. Les candidat(e)s rencontrés en entrevue ont été contactés par téléphone pour les informer de l'intention du comité de recommander ou non leur candidature lors des élections qui auront lieu à l'assemblée générale annuelle. Deux personnes ont choisi de retirer leur candidature du processus de nomination en vue de la formation du CA de 2026.

### **Postes à pourvoir pour le CA de 2026**

Les quatre (4) postes en élection dans la catégorie des membres individuels pour 2026 sont ceux de Gisèle Carpentier, de Marie-Pier Poulin-Breton, de François Gagnon et un 4e poste nouvellement créé. Mesdames Carpentier et Poulin-Breton souhaitent poursuivre leur travail. Monsieur Gagnon, quant à lui, se retire, rendant son poste vacant.

Pour les sièges réservés aux associations, le comité a confirmé que Sylvain Gaudet continuera d'occuper le poste réservé à la PGA du Canada – Zone Québec. Le conseil consultatif de l'Association nationale des propriétaires de terrains de golf – Section du Québec (ANPTG) nous a, pour sa part, informés qu'Alexandre Charron succéderait à Nadia Di Menna pour occuper le siège qui leur est réservé. Messieurs Gaudet et Charron satisfont les critères d'éligibilité pour assumer leurs rôles.

À titre informatif, voici le profil de Monsieur Charron :

- Alexandre Charron, membre du Centre de golf de Lanaudière, ANPTG  
Bachelier en administration des affaires avec un profil en management, il est entraîneur sportif et directeur général du Centre de golf de Lanaudière, où il est responsable du plan stratégique et de sa mise en œuvre à travers maints projets de développement des programmes aux membres et des infrastructures. Membre du conseil consultatif de l'Association nationale des propriétaires de terrains de golf du Canada (ANPTG), il contribue activement au développement de l'industrie du golf au

Québec et au Canada. Également administrateur d'Aspect Systems, il participe au plan stratégique de l'entreprise pour définir les priorités et les innovations favorisant le développement continu de la plateforme.

### ***Recommandation du comité de mise en nomination pour le CA de 2026***

Le comité de mise en nomination a soumis son rapport à la secrétaire en conformité avec les règlements généraux, soit trente (30) jours avant l'assemblée générale annuelle.

#### ***Renouvellement de mandats***

Le comité recommande de renouveler les mandats de Gisèle Carpentier (Le Mirage) et de Marie-Pier Poulin-Breton (FlexiGolf) comme administratrices membres individuelles pour une durée de deux ans. Ces renouvellements assureront la continuité des travaux des comités des ressources humaines, de la planification stratégique et du marketing et des communications.

Le comité recommande également d'accepter les candidatures de Sylvain Gaudet (Montcalm) et d'Alexandre Charron (Centre de golf de Lanaudière), respectivement désignées pour occuper les sièges réservés à la PGA du Canada – Zone Québec et à l'Association nationale des propriétaires de terrains de golf – Section du Québec (ANPTG).

#### ***Nouvelle mise en nomination***

Pour les deux (2) derniers postes à pourvoir dans la catégorie des membres individuels et en fonction des compétences recherchées, les membres du comité recommandent les candidatures de :

- Eve-Lyne Biron, membre du Mount Bruno Country Club  
Femme d'affaires retraitée de l'entreprise familiale, Biron Groupe Santé, dont elle a assuré la présidence pendant 20 ans, elle détient une vaste expérience dans les CA de sociétés publiques, privées et dans les OBNL. Très active au niveau de la gouvernance, elle détient de fortes compétences en planification stratégique ainsi que l'expérience de vie des athlètes engagé(e)s dans un processus de développement vers le haut niveau.
- Paula Shannon, membre du Club de golf Royal Montréal  
Chef d'entreprise dans le domaine de l'industrie linguistique, multilingue semi-retraîtée, elle s'est spécialisée en automatisation des processus assistés par l'intelligence artificielle. Elle a développé une solide expertise en planification d'acquisitions et œuvre encore comme conseillère dans ce domaine. Engagée dans sa communauté et au niveau philanthropique, elle souhaite redonner aux suivant(e)s et contribuer à faire découvrir le golf à un plus grand nombre de participant(e)s.

- Denis Pinsonneault, membre du Club de la Vallée du Richelieu  
Vice-président des ressources humaines à la retraite, il a occupé des postes de chef des opérations et de conseiller stratégique au sein de grandes entreprises publiques. Engagé dans sa communauté, il a un réseau d'affaires élaboré et redonne à la jeunesse golfique en siégeant au CA de la Fondation de son club, en organisant des collectes de fonds et en supervisant comment les fonds recueillis sont redistribués pour mieux soutenir la relève. Son souci de transparence envers les donateurs ainsi que l'importance qu'il accorde aux meilleures pratiques et à la conformité des organismes sont tout à son honneur.

Entre-temps, Michel Dell'Aniello, notre trésorier qui est en cours de mandat, a exprimé son intention de se retirer de ses fonctions d'administrateur dans la catégorie des membres individuels. Conformément aux règlements généraux, s'il survient une vacance au sein du conseil d'administration, cette vacance peut être comblée par résolution adoptée par les autres administrateurs du conseil d'administration, et ce, dans le respect des critères d'éligibilité et la répartition des sièges prévus.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les membres du CA de Golf Québec se sont appuyés sur les recommandations du comité de mise en nomination. Après discussions, sur une proposition dûment faite et appuyée, il a été déterminé que Paula Shannon terminera la dernière année du mandat d'administrateur de Monsieur Dell'Aniello. Selon le principe de rotation des mandats, elle sera donc en élection en 2027.

Par conséquent, les candidatures d'Eve-Lyne Biron et de Denis Pinsonneault sont présentées dans la catégorie des membres individuels pour des mandats de deux (2) ans chacun.

Respectueusement soumis.



Ève Gaudet  
Secrétaire

ÈG/gs